

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et tenue le 9 juillet 2025, à 17 h 02.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, monsieur Michaël Vangansbeck, madame Johanne Lepage et monsieur Alexandre Morin.

Étaient absents, les conseillère et conseiller, madame Joan Raymond et monsieur Daniel Beaudoin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résultat d'ouverture de soumissions – Préparation des surfaces de pickleball, 10 rue du Collège – Dossier # LOI-202504-047.
4. Acceptation de la démission de Mme Annik Portelance – Secrétaire-réceptionniste en urbanisme et à la sécurité publique.
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres présents et constate le quorum à 5 membres.

10469-07-2025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

10470-07-2025

3. RÉSULTAT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – PRÉPARATION DES SURFACES DE PICKLEBALL, 10 RUE DU COLLÈGE – DOSSIER # LOI-202504-047.

ATTENDU la résolution # 10359-04-2025 par laquelle ce conseil mandatait la direction générale pour procéder à l'appel d'offres public pour l'aménagement de cinq surfaces de pickleball sur la patinoire à bandes dans le parc-école Monseigneur-Ovide-Charlebois dans le dossier # LOI-202504-047 ;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 28 mai 2025 et dans l'édition du 28 mai 2025 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut, selon le devis technique préparé par monsieur Simon Niding-Payette, ing. et monsieur Miguel Baril-Lahaie, ing. électrique, chargés de projet de DWB Consultants ;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée dans les délais prescrits, le 19 juin 2025 avant 15 h :

Soumissionnaire	Prix soumis avant taxes	Prix soumis incluant les taxes
Inter Chantier Inc.	300 312.01 \$	345 283.73 \$

ATTENDU l'analyse de la soumission par monsieur Robin Bigras, ing. de DWB Consultants et sa recommandation ainsi que la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire, madame Patricia Comeau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les recommandations précitées et le prix soumis par Inter Chantier Inc. et lui attribue le contrat # LOI-202504-047 pour la préparation et l'aménagement des cinq surfaces de pickleball, le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis, au montant de 300 312.01 \$ plus les taxes applicables (345 283.73 \$ toutes taxes comprises).

QUE la directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire, madame Patricia Comeau, soit mandatée à représenter la Ville au dossier pour la réalisation du projet.

QUE ce conseil affecte cette dépense au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour un montant de 315 290.07 \$.

Le conseiller, monsieur Raymond Saint-Aubin, demande le vote.

Pour : 4 (M. Michaël Vangansbeck, Mme Johanne Lepage, M. Alexandre Morin et M. Gilles Boucher)
Contre : 1 (M. Raymond Saint-Aubin)

La résolution est ADOPTÉE à la majorité des membres présents.

10471-07-2025

4. ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MME ANNIK PORTELANCE – SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE EN URBANISME ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

ATTENDU l'avis de démission tel que formulé par madame Annik Portelance informant qu'elle quittait son emploi au poste de secrétaire-réceptionniste en urbanisme et à la sécurité publique à compter du 4 juillet 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de l'avis, accepte la démission de madame Annik Portelance prenant effet à compter du 4 juillet 2025, lui adresse ses remerciements pour ses services rendus depuis le 15 octobre 2024 et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux défis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

10472-07-2025

6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 17 h 07, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de clore la séance, l'ordre du jour étant épuisé et de lever l'assemblée.

Mention :

« Je, Gilles Boucher, atteste que la **signature** du présent procès-verbal équivaut à la **signature** par moi de toutes les **résolutions** excepté la ou les **résolution(s)** numéro(s) _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto conformément à l'article 53 *Loi sur les cités et les villes* ».

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière

Séance enregistrée en vidéo et audio/jsl